



Numéro 234

nouvelles
CSN

16 janvier 1986

Courant
Expédition S.08

Merci

pages 18-19

La santé
aux îles
pages 3-8

Bilan et
perspectives
pages 9-10

Le droit à
l'avortement
pages 11-12

UN EMPLOYEUR CORIACE

La cause des quelque 25 ambulanciers de Valleyfield à l'emploi des compagnies ambulancières «Beauharnois/Soulanges» et «LPR», propriété de «Joe» Thibault, répond à un modèle désormais classique des relations de travail au Québec.

L'accréditation est obtenue le 13 décembre 1985. Puis ont lieu de nombreuses rencontres pour la négociation de la première convention collective, sans résultat il faut dire. Enfin le 19 décembre dernier, le lock-out est déclenché.

La suite est connue: utilisation de scabs, répression policière et brutalité sur les lignes de piquetage. Et bien sûr, refus de négocier!

Garry Weaner, heurté par une ambiance de scabs

Tout ce que voulait Garry Weaner en se syndiquant, c'était obtenir une convention collective. À l'emploi de «Joe» Thibault depuis un an et demi, Garry s'est retrouvé à l'hôpital pour avoir simplement exercé un droit reconnu par le Code du travail.

Un matin, Garry circule sur la ligne de piquetage. Arrivé devant la fenêtre de «Joe» Thibault, il voit celui-ci lui braquer une carabine et lui crier de l'intérieur que c'est ce qu'il lui réserve. Garry porte plainte à la police. Il faudra pourtant quelques jours pour que les gardiens de l'ordre viennent confisquer la carabine de «Joe».

Le 26 décembre au matin, Garry est toujours sur la ligne. Sans avertissement, un autobus conduit par des scabs le heurte. Les contusions à la hanche et à l'épaule nécessiteront l'hospitalisation et des traitements en physiothérapie.



Garry Weaner et Daniel Tardif gardent le sourire malgré les menées de leur boss, Joe Thibault.

Daniel Tardif: arrêté battu, inculpé

Daniel Tardif, ambulancier pour «Joe» ne voulait lui aussi qu'un contrat de travail. Il trouvait plus logique que son patron redistribue ses profits avec ceux qui font prospérer son entreprise que d'investir des milliers de dollars dans des aquariums à piranhas et à requins (c'est la passion de «Joe»).

Le 28 décembre au matin, deux policiers sonnent chez Daniel Tardif. On veut l'interroger au sujet de dommages causés à une ambulance durant la nuit. On prétend posséder un mandat de perquisition, mandat que

ne verra jamais Daniel. Puis on décide de l'amener à la station de police pour interrogatoire.

Une équipe de six policiers, en alternance, par groupes de deux, l'interrogeront, et le menaceront. Daniel recevra des coups de bottes sur l'épaule. Son épouse sera même incarcérée et interrogée à son tour.

Après quelques heures de ce régime Daniel Tardif cède et signe une déclaration l'incriminant. Il sera finalement relâché mais avec une accusation de méfait public.

Aux dernières nouvelles, les parties étaient convoquées au Conseil des services essentiels de Valleyfield. Une histoire à suivre.

Ont collaboré à la rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Denise Larochelle
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claire Savary

Conception graphique

Jean Gladu

Photographies

Archives CSN
Louise de Grosbois
Guy Ouellet

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN

LE GOUVERNEMENT DOIT ASSURER DES SERVICES DE SANTÉ ADÉQUATS AUX ÎLES DE LA MADELEINE DÉCLARE GÉRALD LAROSE

L'hôpital est dans un état de décrépitude avancé

par Michel Crête

Nombreuses démarches

La tournée du président de la CSN, **Gérald Larose**, accompagné d'un groupe de journalistes de la métropole, **aux Îles de la Madeleine**, les 9 et 10 janvier, aura permis d'attirer l'attention de l'ensemble des citoyen-ne-s du Québec sur l'état de décrépitude avancé des locaux du centre hospitalier de **Cap aux Meules** et sur la déficience des services de soins et de santé assurés à la population de cet archipel. C'est maintenant au nouveau gouvernement du premier ministre **Robert Bourassa**, et tout particulièrement au Ministère des affaires sociales (MAS), d'intervenir dans les plus brefs délais, pour faire en sorte qu'il y ait une réorganisation des services de santé aux Îles, la restauration et/ou la construction d'un nouveau centre hospitalier, a déclaré le président de la CSN en conférence de presse.

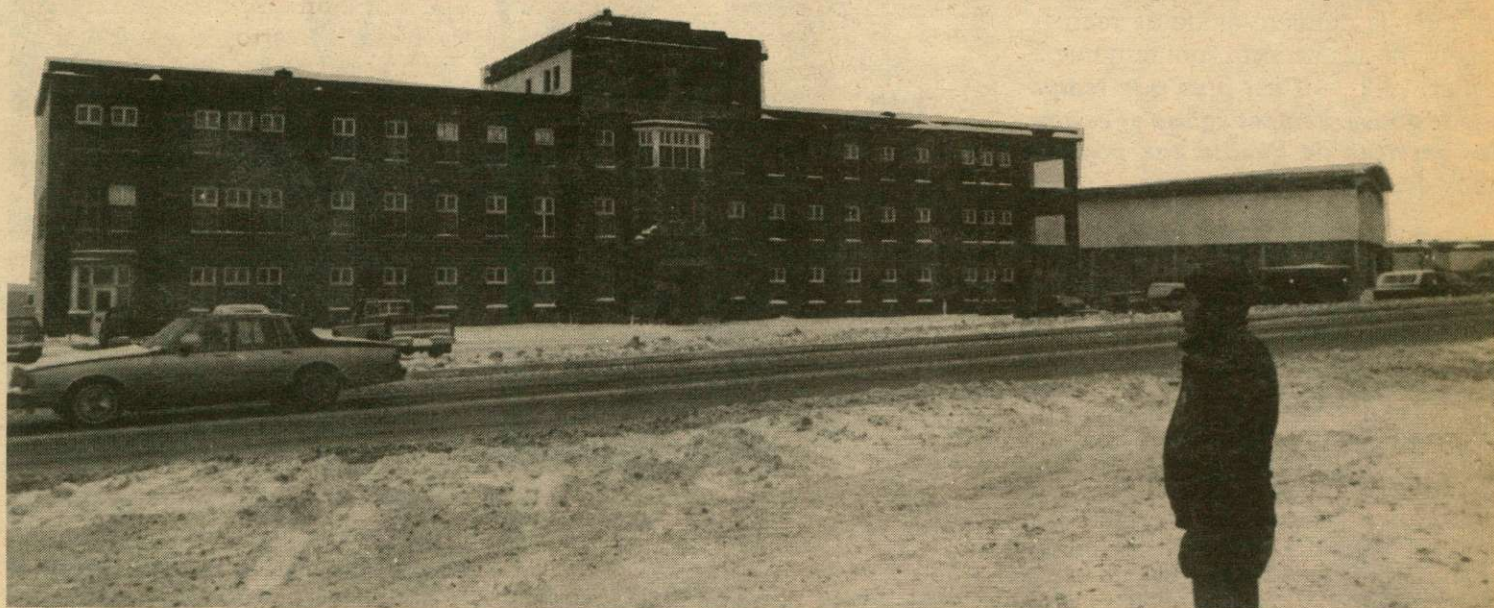
Et pour faire débloquer ce dossier qui traîne depuis déjà dix ans, **Gérald Larose** devait rencontrer la nouvelle ministre des Affaires Sociales, **Mme Thérèse Lavoie-Roux**, au début de la semaine du 13 janvier pour la saisir des positions de la centrale dans ce dossier. Ensuite, ça devait être aux maires des municipalités des Îles, réunis autour du préfet de comté, **M. Gérard Verdier**, de prendre position à l'occasion d'une réunion de la **Municipalité régionale de comté (MRC)** le 16 janvier.

D'ailleurs, à l'occasion d'une rencontre avec des magistrats des Îles de la Madeleine aux locaux de la MRC à Cap aux Meules le 9 janvier, M. Verdier a assuré le président de la CSN que son organisme sensibilisera plusieurs ministres du gouvernement lors

d'un prochain entretien à Québec au début du mois de février où on devrait également aborder différents sujets concernant la vie municipale dans cette région. Enfin, le directeur général de l'hôpital, **M. René Desrosiers** devrait, lui, s'entretenir avec des représentants du MAS à la fin du mois de janvier, a-t-il affirmé.

Observations

Lors de la visite du centre hospitalier, du CLSC et du centre d'accueil Villa Plaisance, Gérald Larose et les journalistes ont constaté que dans l'ensemble de ce centre de santé construit en 1938, et tout particulièrement dans la vieille partie, les plafonds s'effritent, les murs se lézardent, des pièces sont encombrées, des appartements sont mal ventilés, d'autre surchauffés, quelques uns glaciaux, des plafonds cou-



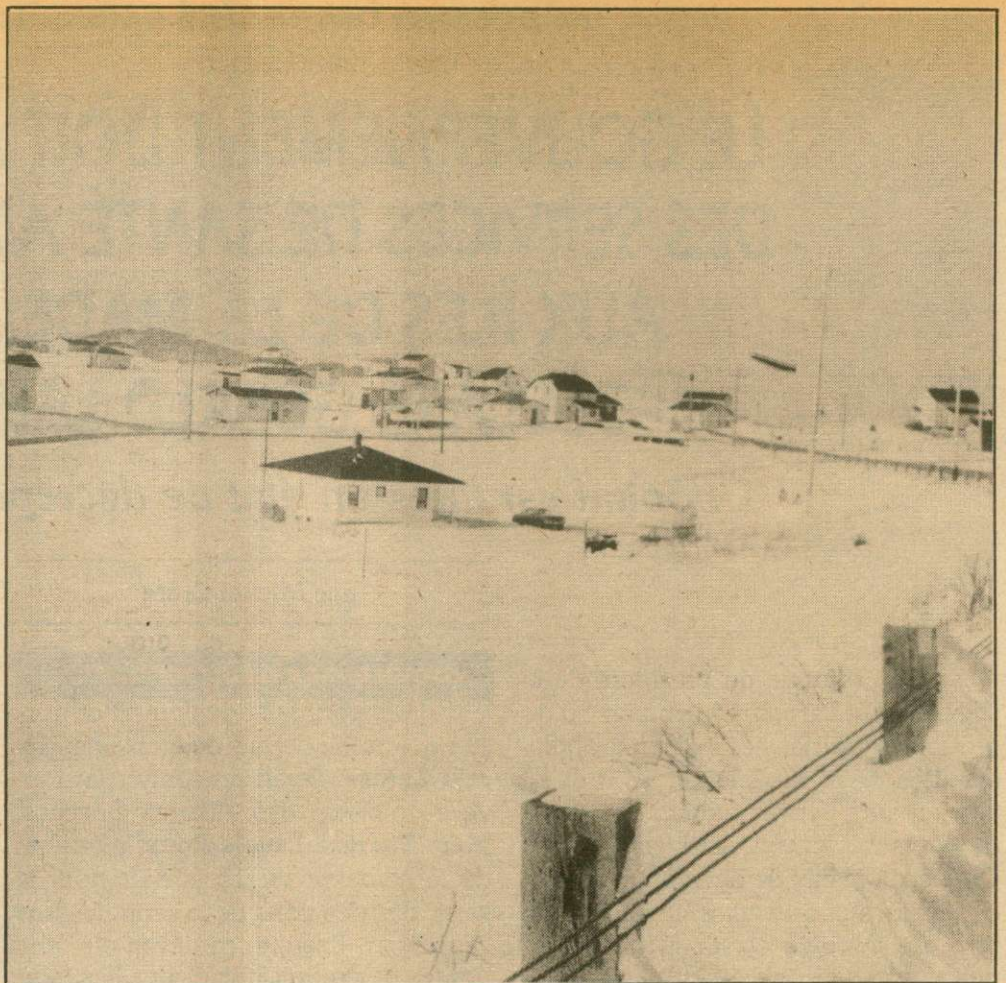
Le pavillon principal du Centre de santé de l'archipel des Îles de la Madeleine à Cap aux Meules a été construit en 1938. On y a rajouté des ailes neuves en 1960-1961. Des réparations auraient cependant dûes être apportées aux toits 15 ans après la construction de la vieille partie disait le menuisier de l'hôpital. Mais les ouvriers n'en reçurent pas l'ordre.

lent, et notamment ceux de la salle d'obstétrique, d'un laboratoire, d'une salle d'attente; des chambres ont des courants d'air, etc... etc...

Quant aux soins dispensés aux Madelinots et aux Madelinienes, la visite a permis aux syndicalistes et aux représentant-e-s des média d'observer qu'ils étaient à tout le moins inadéquats. Si le nombre de médecins omnipraticiens respecte les normes gouvernementales, soit 13 généralistes pour une population de 15,000 habitants, les services offerts par les spécialistes sont carrément insuffisants. Ainsi, dans un milieu où les maladies de nature psychiatrique sont jugées par tous importantes, on se retrouve avec un psychiatre qui effectue des consultations par téléphone et visite ses patients une fois tous les trois mois. Le radiologiste, lui, séjourne aux Iles une fois toutes les deux semaines et il reçoit une trentaine de patients qui attendent dans une salle conçue pour en accueillir environ six.

Construction ou restauration?

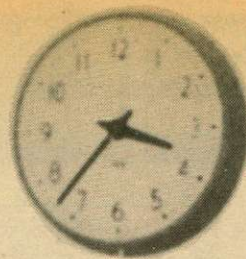
Un projet de restauration des établissements existants et d'agrandissement coûterait \$15 millions. Celui d'une construction neuve est évalué à \$22 millions. Pour le président de la CSN, ce n'est pas à la centrale syndicale de déterminer si cette réorganisation de services de la santé, souhaitée par la population, passera par une restauration des établissements actuels, une construction, ou un projet mixte; mais pour lui cette tâche revient bel et bien au MAS. Et il a conclu en disant qu'un an après la dernière étude de réaménagement des services, qui remonte à février 1985: **«il est plus que temps que le gouvernement agisse et assure des services de qualité aux populations des régions éloignées.»**



Une partie de la délégation de journalistes qui a visité le centre hospitalier de l'archipel le jeudi, 9 janvier 1986.

Histoire d'une goutte d'eau!

Le plafond de la salle d'obstétrique se désagrège. Il en coule de l'eau. Il y de cela maintenant deux à trois ans on a remédié à la situation(...) et installé un dalot. Une goutte d'eau provenant du plafond de l'obstétrique emprunte donc un dalot, déferle à l'intérieur d'un boyau, puis se retrouve dans une chaudière de plastic.



Le président de la CSN, **Gérald Larose**, observant un dalot qu'on a posé dans la salle d'obstétrique.

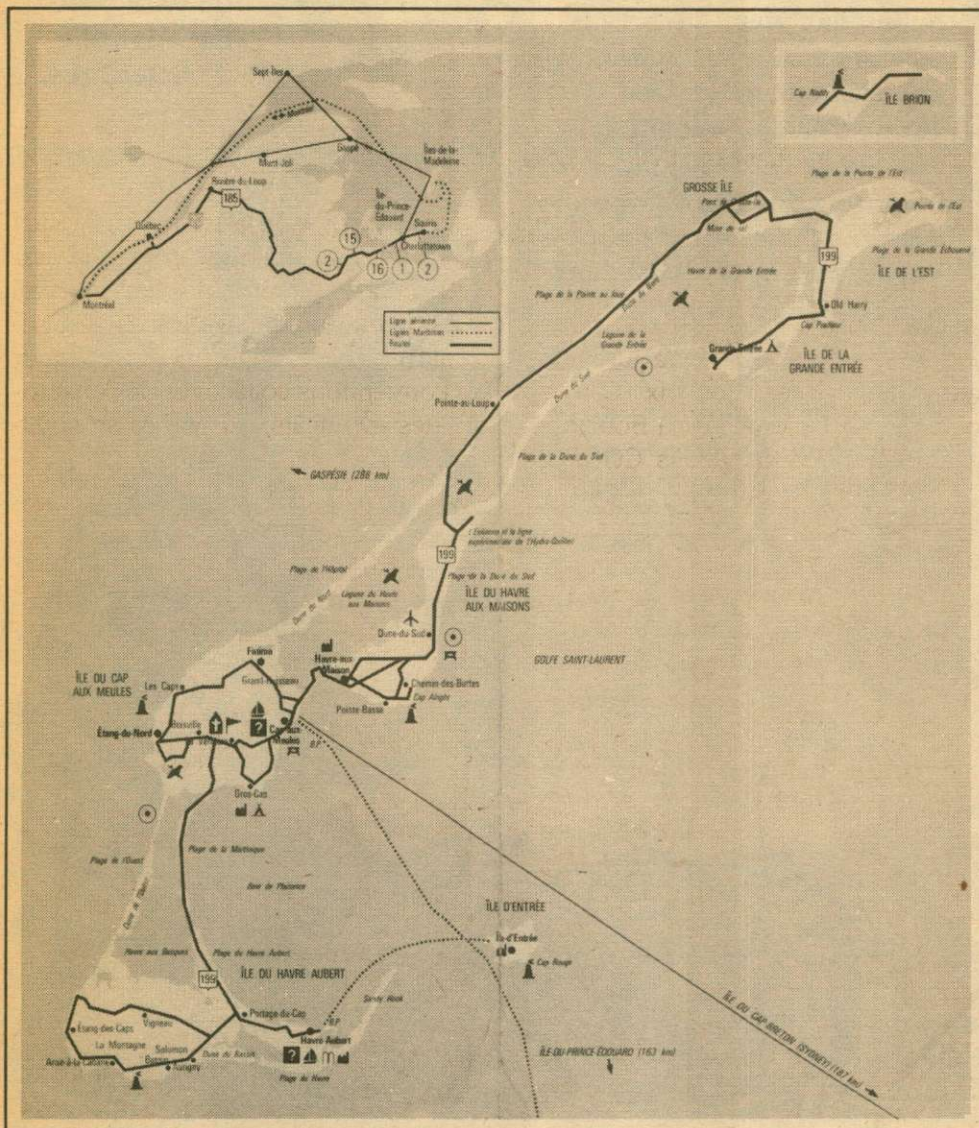


Parfois les employé-e-s de ce service vital se retrouvent avec les pieds dans l'eau ...



Le gouvernement devra intervenir dans les plus brefs délais, voire d'ici un mois ou deux, a déclaré le président de la CSN, **Gérald Larose**, à la conférence de presse qui a suivi la visite de l'hôpital. Dans l'ordre habituel: le président du Syndicat des employé-e-s du centre hospitalier (CSN), **Jean-Yves Lapierre**, **Gérald Larose**, et le président du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie, **Rémy Dion**.

QUELQUES NOTES SUR LES ILES DE LA MADELEINE



Les 15,000 Madelinots et Madeliniennes, des francophones pour la très grande majorité, sont pour la plupart des descendants de quelques familles acadiennes venues s'installer dans cet archipel à la suite du «**Grand Dérangement**» de 1755, une opération du gouvernement britannique qui visait à déporter les acadiens du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pour remettre leurs terres à ses sujets anglais.

L'archipel des **Îles de la Madeleine** est situé au milieu du golfe St-Laurent à 288 KM de la **Gaspésie**, à 112 KM de l'**Île du Prince Édouard**, et à 88 KM de l'**Île du Cap Breton en Nouvelle-Écosse**.

Activités principales

La pêche demeure l'activité principale, vitale, de la population des Îles. Le homard des Îles est recherché et réputé le meilleur au monde. On y pêche, congèle, et fume également du hareng, de la morue, de la plie, du maquereau, des pétoncles, du crabe. La mine de sel représente également une activité économique importante et génératrice d'emplois.

Une dizaine d'îles

On dénombre une dizaine d'îles et d'îlots:

- Île du Havre Aubert;
- Île d'Entrée;
- Îles du Cap aux Meules: on y retrouve près de la moitié de la population regroupée autour de trois municipalités: Cap aux Meules, Fatima et Étang du Nord;
- Île du Havre aux Maisons;
- Grosse Île;
- Île de l'Est;
- Île de la Grande Entrée;
- Île Brion: île déserte située à environ 15 KM de Grosse Île;
- Rocher-aux-Oiseaux: situé à 65 KM au nord-est de l'archipel.



NB: À Grosse Île et à l'Île d'Entrée vivent un peu plus de 800 insulaires anglophones.

NB: Le centre hospitalier, le CLSC, et un centre d'accueil sont fixés à **Cap aux Meules qu'on surnomme parfois «la capitale» des Îles**.

IMAGES D'UNE TOURNÉE AUX ILES ET DE 20 ANS DE VIE SYNDICALE

C'était en 1965. Des Madelinots et des Madeliniennes se sont rencontrés «en cachette» au chalet de **Xavier Forest** pour fonder le Syndicat des employé-e-s de l'hôpital de Cap aux Meules (CSN). À cette époque des religieuses possédaient ce centre hospitalier. On nous a raconté qu'une des religieuses avait, à ce moment-là, offert une augmentation de salaire à M. Forest. Celui-ci a répondu: «je ne suis pas à vendre». Ça inaugurerait bien.

Le syndicat est finalement «rentré» à l'hôpital et le 9 janvier dernier dans une salle d'école à **Lavernière**

on a célébré le 20ième anniversaire de ce syndicat CSN.

Déjà 20 ans... Eh bien 20 ans plus tard on peut dire que la vie syndicale aux Iles est assez active! La CSN y représente une quinzaine de syndicats et environ 600 membres qui évoluent dans différents secteurs d'activités: hôpital, CLSC, centre d'accueil Villa Plaisance, foyer de vieillards, commission scolaire, CEGEP, Aide juridique, Centre des services sociaux (CSS), la Boulangerie Régionale et la Boulangerie Madelon, les magasins COOP de

Lavernière, Havre aux Maisons et Fatima, le magasin Continental, le Centre de travail et de transition, la construction.

UN PERMANENT

Aux Iles de la Madeleine la CSN assure depuis quelque temps une permanence grâce au conseiller syndical **Marc Beaudoin** qui assume la vie syndicale et voit à négocier et appliquer les conventions collectives de l'ensemble des syndicats. 20 ans ça se souligne.



Un vendredi matin, 10 janvier, **Gérald Larose** a discuté avec le président du Regroupement des pêcheurs du Havre **Aubert, M. Armand Lapierre**. En 1983, M. Lapierre et 12 autres pêcheurs de cette île ont racheté l'entrepôt frigorifique du gouvernement provincial qui venait d'annoncer la fermeture... M. Lapierre pêche depuis l'âge de 12 ans et il a décidé, avec ses confrères, que l'heure de la retraite n'avait pas sonné.



Quelques minutes avant de reprendre l'avion, le président de la CSN a acheté quelques victuailles au magasin COOP de Havre aux Maisons. Il en a profité pour saluer le président de ce syndicat CSN, **Avila Jomphe**. Les employé-e-s de ce syndicat entameront des négociations bientôt: Nous les saluons.



Un des membres fondateurs du syndicat CSN de l'hôpital et menuisier de métier, **Xavier Forest**.



Le président de la CSN, Gérald Larose, a participé au 20ième anniversaire du syndicat CSN de l'hôpital et il en a profité pour faire connaissance avec des camarades d'autres syndicats des Iles qui ont également célébré cet anniversaire et dansé beaucoup aux accords d'un orchestre local.



Durant son séjour le président de la CSN s'est arrêté quelques minutes à la Boulangerie Régionale où il a discuté avec le président du syndicat, Donald Vigneault, et les employées Pierrette Déraspe et Simone Arseneault.



Posant pour la postérité devant les locaux de la CSN sur la route 199 à Cap aux Meules: la conseillère syndicale Josée Vanasse, le permanent des Iles, Marc Beaudoin, et un travailleur de la construction, Florent Lapierre.



Le président de la CSN à la MRC des Iles. On reconnaîtra, assis au bout de la table, le préfet de comté, M. Gérard Verdier. On a discuté du dossier de l'hôpital.

Bilan 1985 Perspectives 1986

L'année 1985 a été une année en dents de scie. Ce fut une bonne année pour les travailleurs-euses dans certains secteurs, comme les ambulanciers de la région de Montréal, les travailleurs de Marine Industrie de Sorel, et le personnel de l'hôpital Saint-Ferdinand d'Halifax, qui ont vu leurs droits reconnus. Par contre, l'année 1985 restera, pour les employé-e-s du secteur public, l'année de la loi 37, une loi qui restreint considérablement leur droit à la négociation.

Dressant un bilan de l'année 1985, le président de la CSN, Gérald Larose, a rappelé au cours d'une conférence de presse que «le syndicalisme est une force importante dans toute société démocratique, une force capable de s'adapter à des situations différentes, mais dont les grands objectifs — en particulier le droit à l'organisation syndicale, et à la défense pour les travailleurs et travailleuses de leurs conditions de travail et de vie — sont immuables».

À ce titre, il a souligné que deux groupes de travailleurs-euses ont de façon plus particulière marqué l'année 1985.

Marine et les ambulanciers

«Tout d'abord, les travailleurs de Marine Industrie de Sorel, en obtenant un règlement avantageux et des gains importants concernant leurs conditions de travail, ont montré qu'un conflit ne peut se régler par la répression, comme a tenté de le faire la direction de cette entreprise, de connivence avec le patronat québécois.

«Deuxièmement, les ambulanciers, dont un premier groupe (celui de Montréal et de Laval) a obtenu après de nombreuses difficultés, un premier contrat de travail respectable. Et d'autres groupes suivent. Ce groupe de travailleur-euses de la santé était particulièrement isolé et exploité. La syndicalisation leur permet maintenant d'accéder à un véritable statut de professionnel-les. Dans les faits, nous sommes à assister à la rationalisation d'un véritable service ambulancier pour l'ensemble de la population.

«Mais nous ne pouvons passer sous silence la convention collective que viennent de signer les employé-e-s du poste de radio CHNC de New Carlisle après quelque trois ans de grève. Nous devons encore une fois dénoncer les carences du Code canadien du travail, et plus particulièrement l'absence d'une législation concernant l'utilisation des scabs, qui est la principale raison d'une aussi longue grève. Il est anormal que les groupes de travailleurs-euses qui relèvent du code canadien du travail (communications, banques, etc.) doivent faire face à des difficultés de cet ordre pour l'acquisition de droits aussi fondamentaux que le droit à la reconnaissance syndicale et à la négociation.»

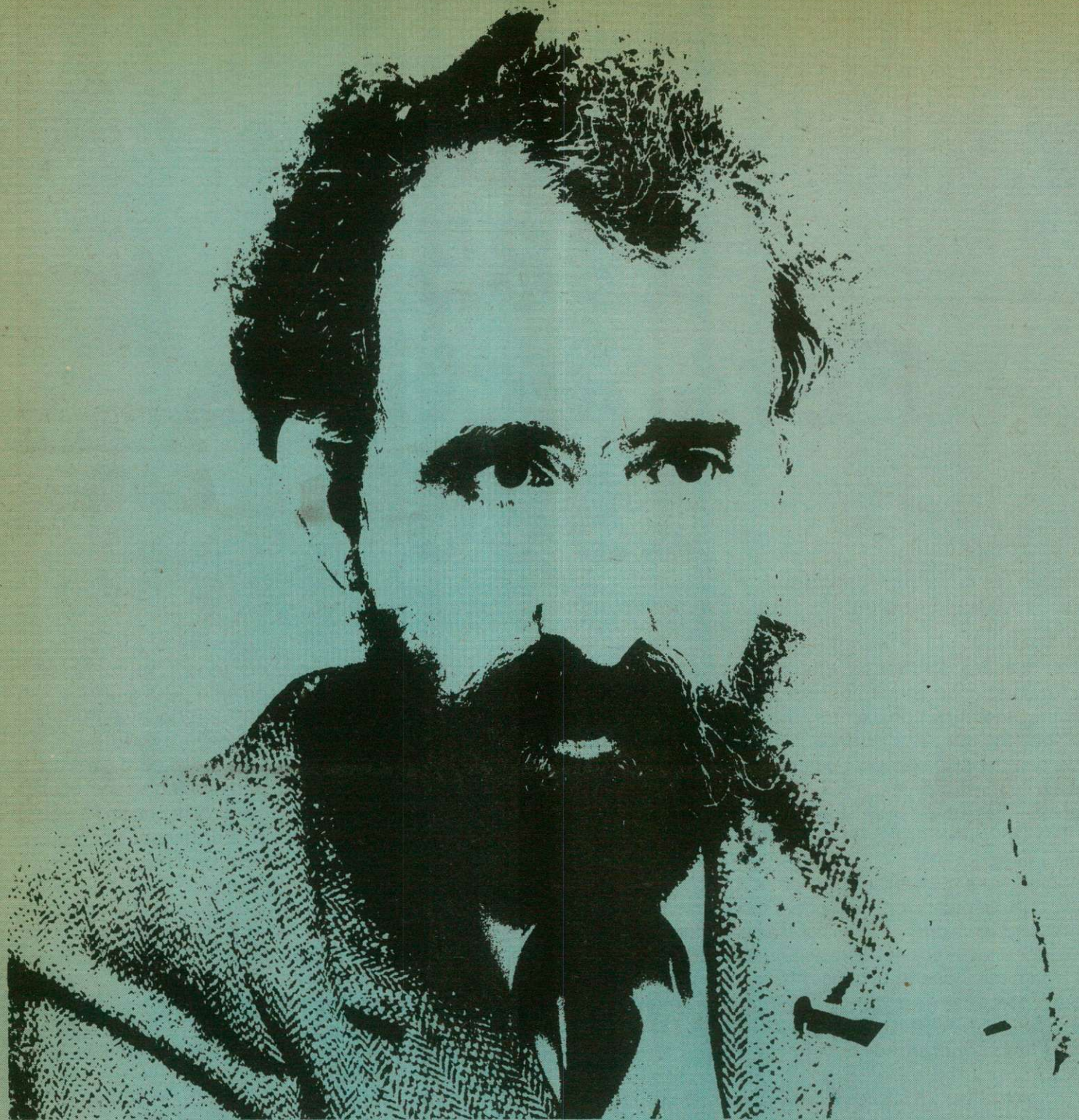
Affaiblissement de l'autorité politique

Par ailleurs, le président de la CSN a souligné que l'affaiblissement de l'autorité politique a permis aux intérêts dominants d'appliquer leur propre politique avec les conséquences de pertes d'emplois importantes par exemple dans les régions où des secteurs économiques comme l'amiante, le pétrole, le textile génèrent beaucoup d'emplois. «Les pertes d'emplois subies dans l'Est de Montréal au cours de la dernière année sont une vivante illustration de ce phénomène», a-t-il mentionné.

Par ailleurs, l'élection du 2 décembre dernier, si elle a redonné une légitimité au pouvoir politique, ne reflète cependant pas les intérêts de très larges secteurs de la population qui ne voient pas la lumière au bout du tunnel.

À ce titre, l'instauration de nouvelles responsabilités ministérielles au niveau de la privatisation et de la déréglementation, «conjuguée» avec le projet de libre-échange avec les États-Unis, comportent des risques immenses pour des centaines de milliers de citoyens, tant au niveau de l'emploi que de la qualité des emplois.

«À lui seul, le projet de libre-échange avec les États-Unis, et les débats publics qui vont entourer cette question, risque de susciter des questions primordiales sur nos choix de société et même de relancer les débats



sur la question nationale», a mentionné le président de la CSN.

Les débats sur les grands acquis de la société

Outre la légitimité d'une négociation sur le libre-échange, les grands enjeux de la prochaine année vont surtout porter sur la protection des grands acquis de la société.

Le président de la CSN a affirmé la volonté de la CSN d'être présente dans les grands débats publics concernant l'assurance-chômage (Commission Forget), la santé (Commission Rochon), les municipalités (Commission Parizeau), la condition féminine, la réforme du code du travail au Québec (résultats de la Commission Beaudry).

«Il y a dans tous ces dossiers, a déclaré M. Larose, des acquis qu'il faut absolument protéger si on veut que les groupes les moins favorisés dans la population puis-

sent garder le minimum de dignité auquel ils ont droit, et plus particulièrement les jeunes et les sans-emploi».

Les négociations à venir

Par ailleurs, l'année 1986 sera l'année de la négociation dans deux secteurs particulièrement importants au Québec: la construction et le secteur public. Dans les deux cas, les travailleurs-euses visent l'obtention légitime d'une véritable négociation.

«Dans le secteur public particulièrement, a mentionné le président de la CSN, les décrets gouvernementaux ont fortement contribué à la dégradation des services de santé et d'éducation. Notre objectif est clair: il ne peut être question d'une deuxième ronde de décrets».

«L'année 1986 comporte des enjeux majeurs pour la société québécoise. Il en va ainsi de la question du libre-échange et de la conservation de nos acquis sociaux, mais aussi de l'exercice concret des négociations dans la construction et le secteur public».



Le droit à l'avortement libre et gratuit

Par Denise Larochelle

La nécessité d'une coalition en faveur de l'avortement s'est fait davantage sentir au Québec au printemps dernier lorsque quatre personnes de Pro-vie se sont fait élire au conseil d'administration du CLSC Ste-Thérèse (dans les Laurentides).

En octobre, ce C.A. décidait d'abolir les services d'avortement au C.L.S.C. Monsieur Charon, leader de Pro-vie à Ste-Thérèse et membre du C.A. du CLSC Ste-

Thérèse part en campagne contre l'avortement. Il veut entreprendre des démarches juridiques contre les CLSC qui offrent des services d'avortement et contre les médecins qui les pratiquent.

Il demande que soit appliqué l'article 251 du code criminel canadien qui dit:

«Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, quiconque,

avec l'intention de procurer l'avortement d'une personne de sexe féminin, qu'elle soit enceinte ou non, emploie quelque moyen pour réaliser son intention». (Art. 251.1)

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans, toute personne de sexe féminin, étant enceinte, avec l'intention d'obtenir son propre avortement, emploie, ou permet que soit employé quelque moyen pour réa-

liser son intention». (Art. 251.2)

Si l'article 251 est remis en vigueur, vous pouvez imaginer les lourdes conséquences de ce recul pour la population féminine. C'est nier le droit des femmes à décider de leur maternité et de leur vie. Cette remise en question nous ramènera-t-elle aux anciennes pratiques d'avortements clandestins qui, souvent, se faisaient dans de mauvaises conditions, voire même dangereuses.

J'ai rencontré une femme ayant subi deux avortements clandestins qui ont failli lui coûter la vie à une époque, pas si lointaine, où l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) se faisait en cachette.

Âgée de 17 ans, vivant chez ses parents, Hélène se retrouve enceinte. Dans le contexte des années 60, issue d'une famille nombreuse et très catholique, elle ne veut pas avoir d'enfant et décide d'avoir recours à l'avortement.

Elle trouve finalement un médecin en banlieue de Montréal qui fait des avortements pour 100\$. Dans sa condition économique et pour l'époque, c'est une somme assez élevée.

Tard en soirée, dans un bureau sordide «d'une saleté écœurante», l'avortement est pratiqué. Quelques jours plus tard, ayant une forte fièvre et se sentant très mal, elle consulte un médecin de famille en lui expliquant sa situation. Compréhensif, ce dernier la réfère immédiatement à l'urgence d'un hôpital où un gynécologue qu'il connaît peut la recevoir.

Après l'examen, le gynécologue lui apprend qu'elle n'est pas avortée mais toute infectée. Il la renvoie chez elle.

Le lendemain, c'est l'hémorragie et Hélène doit être admise à l'hôpital. Malgré sa grande faiblesse, elle est transportée à l'hôpital où elle est allée la veille.

Pendant l'hospitalisation de 5 ou 6 jours, le médecin lui fait savoir que personne ne doit connaître les raisons qui l'ont conduite à l'hôpital. Avec le personnel infirmier, il n'y a pas eu d'accrochage mais un aumônier voulait lui faire avouer sa «faute».

«Le personnel infirmier n'était pas emmerdant. Mais le



Hélène: «Le médecin m'avait bien avertie de ne rien dire à personne parce que je risquais la prison...»

curé... Le médecin m'avait bien avertie de ne rien dire à personne parce que je risquais la prison. Tous les jours, le curé venait me voir et tentait de m'arracher des aveux. Au 3^e jour, je me suis disputée avec le curé pour qu'il cesse ses visites de harcèlement: je ne voulais pas faire de la prison, je ne l'ai pas revu par la suite».

Comme il n'y avait pas eu de curetage, quelques temps après sa sortie de l'hôpital, Hélène doit revoir le gynécologue parce qu'elle se sent toujours mal. Cette fois-là, l'infection est à son point culminant: le curetage est une absolue nécessité, sans cela... Et, c'est de nouveau l'hôpital pour une autre semaine mais cette semaine-là sera la dernière de ce pénible épisode de sa vie.

Hélène s'en sort avec une peur bleue, mais physiquement rétablie.

Le 2^e avortement est survenu deux ou trois ans après. Vivant

alors en couple, elle a eu des problèmes de contraception qui affectaient sa santé.

C'est donc son ami qui prend la relève (contraceptive) pour quelques mois. Mais comme il arrive souvent, il y a eu une fuite...!

De nouveau enceinte, elle doit faire un choix:

«Je ne voulais absolument pas d'enfant. J'avais une peur affreuse de l'avortement et des conséquences possibles. J'ai quand même choisi de me faire avorter. Cette fois-là, les conditions sanitaires étaient parfaites mais le médecin était un peu ivre.»

C'est ainsi que durant l'avortement, l'utérus fut perforé.

Un ami médecin est appelé à son chevet. Voyant son état, il la fait entrer en urgence dans un hôpital anglophone. On lui prodigue les soins dont elle a besoin sans lui poser de question, ni lui faire la morale: elle s'en sort encore une fois.

Ce que demande l'organisation Pro-vie aujourd'hui, c'est qu'on retourne à ces situations clandestines et dangereuses. Faire des enfants de nos jours c'est avant tout les désirer; c'est choisir la maternité.

Le droit à l'avorte-

ment libre et gratuit est un droit inaliénable pour l'autonomie des femmes en matière de santé.

Hélas, toutes les régions du Québec n'ont pas accès à ce service. Nous voulons que les programmes de santé s'étendent pour une plei-

ne reconnaissance du LIBRE CHOIX en matière de maternité et de sexualité. C'est pourquoi des femmes et des groupes de femmes travaillent à la mise-sur-pied d'une coalition québécoise pour l'avortement. Une rencontre provinciale est

prévue pour:
Samedi, le 8 février 1986 à 10 heures
au Centre St-Pierre Apôtre
1212, rue Panet, Montréal

Denise Larochelle est membre du Comité national condition féminine.

DESBIENS

La patience a des limites

Une quarantaine de travailleurs du papier de la région de Desbiens, au Lac Saint-Jean ont, dans un geste surprise, occupé le 9 janvier dernier, les bureaux de la Saint-Raymond Paper, à Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf.

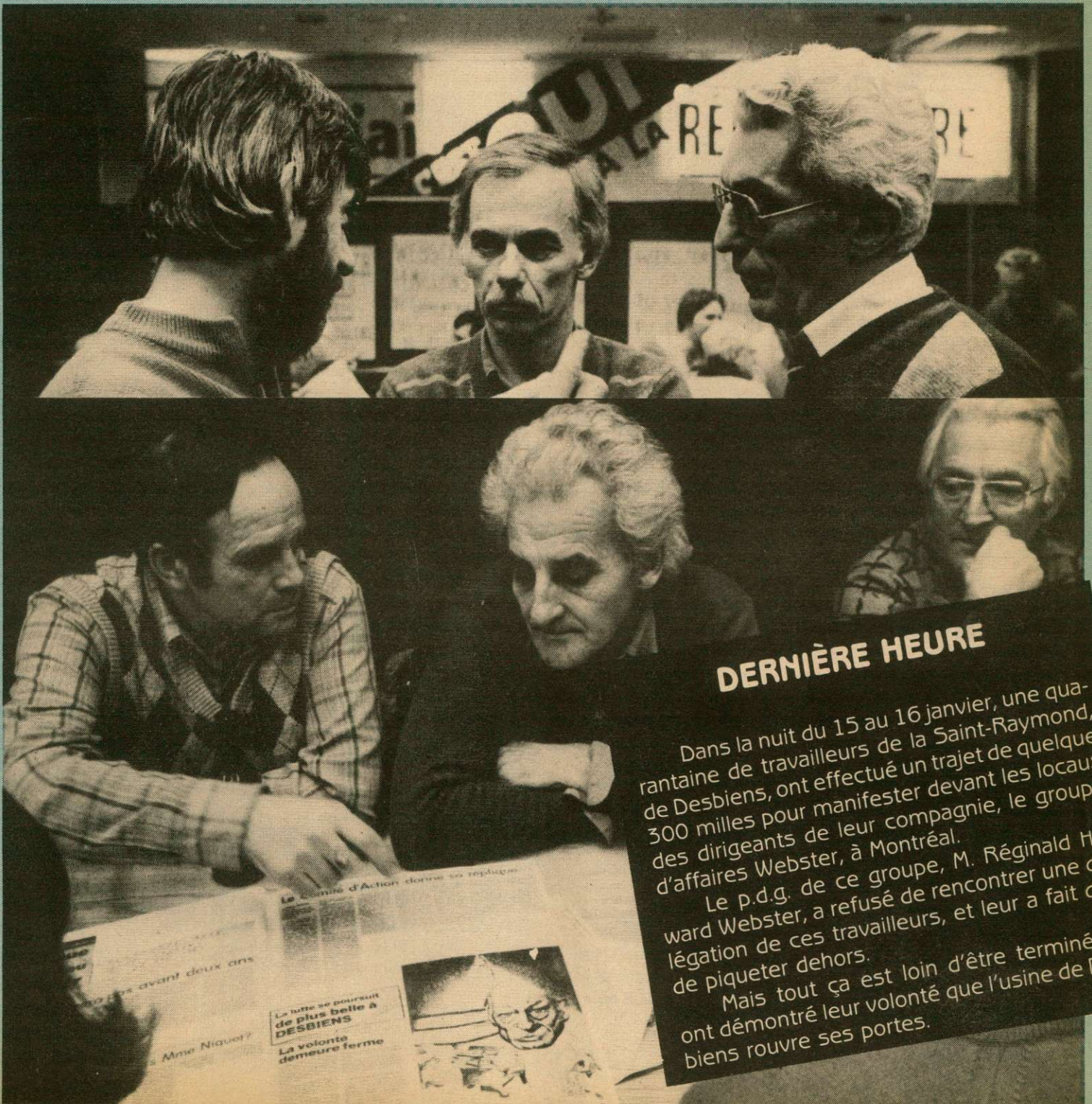
L'occupation, qui a duré une douzaine d'heures et qui s'est déroulée dans le calme, voulait attirer l'attention sur le problème grave que vivent ces travailleurs.

En effet, l'usine de pâtes et papier de Desbiens

est fermée depuis plus de quatre ans maintenant. Or, en mai 1985, la Saint-Raymond avait carrément laissé entendre que la réouverture de l'usine se ferait. De plus, Ottawa et Québec sont prêts à verser \$14 millions en subven-

tions, mais cette offre n'est valide que jusqu'au 31 mars 1986.

En attendant, ces travailleurs, et avec raison, se sentent trahis tant par la compagnie que par les politiciens provinciaux et fédéraux.



DERNIÈRE HEURE

Dans la nuit du 15 au 16 janvier, une quarantaine de travailleurs de la Saint-Raymond, de Desbiens, ont effectué un trajet de quelque 300 milles pour manifester devant les locaux des dirigeants de leur compagnie, le groupe d'affaires Webster, à Montréal.

Le p.d.g. de ce groupe, M. Réginald Howard Webster, a refusé de rencontrer une délégation de ces travailleurs, et leur a fait dire de piqueter dehors.

Mais tout ça est loin d'être terminé. Ils ont démontré leur volonté que l'usine de Desbiens rouvre ses portes.

Le premier girlcott* au Québec

Vous connaissez aussi bien que nous la situation explosive en Afrique du Sud. La lutte du peuple noir d'Afrique du Sud pour mettre fin au régime d'apartheid s'achemine vers la victoire malgré la répression sanglante et l'arrogance du premier ministre raciste Botha et de ses alliés face aux pressions intérieures et extérieures.

1986 marquera-t-elle la fin du régime d'apartheid, la libération des prisonniers politiques d'Afrique du Sud, la réunification de la famille Mendela et de toutes les familles noires, la construction d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale?

C'est ce que nous souhaitons tous et toutes!

Le peuple sud-africain et son organisation représentative, le Congrès national africain (ANC) compte beaucoup sur les actions de solidarité telles: désinvestissements, boycottages des produits sud-africains de la part de la communauté internationale pour en

finir une fois pour toutes avec le régime d'apartheid.

C'est une honte pour le peuple québécois de voir sur les tablettes des supermarchés, épiceries et dépanneurs des produits alimentaires importés d'Afrique du Sud par des compagnies qui se trouvent à encourager par ce commer-

ce immoral la survie d'une économie basée sur la surexploitation des travailleurs et travailleuses noirs et le système de discrimination légalisée.

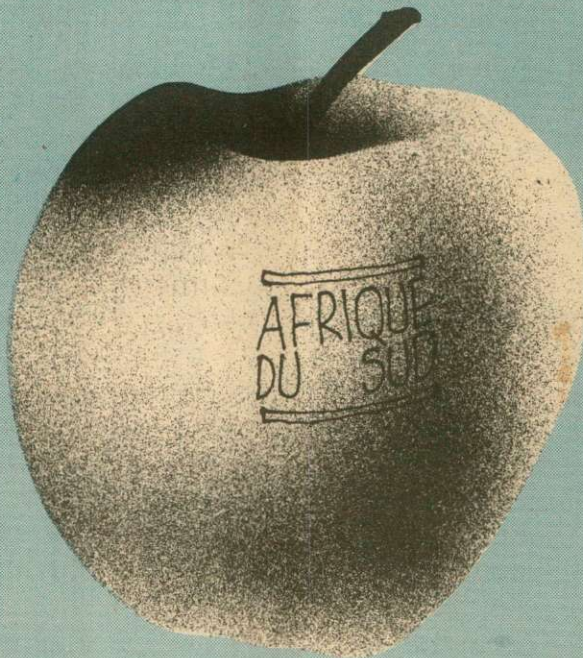
La Ligue des femmes du Québec va lancer sous peu officiellement une campagne de boycott-girlcott des produits alimentai-

res sud-africains, particulièrement les ORANGES OUTSPAN et les POMMES GRANNY SMITH. Le but de cette campagne est de stopper ce commerce immoral, de sensibiliser la population québécoise, particulièrement les consommateurs et consommatrices, de même que les marchands, à la situation en Afrique du Sud et développer une solidarité active.

Plusieurs organismes ont été invités par la Ligue des femmes du Québec à participer à cette campagne de boycott-girlcott, et une rencontre aura lieu à cet effet le 6 février prochain au local de la Ligue, 1710 Beaudry.

— 0 — 0 — 0 —

** Nos lecteurs et lectrices auront certainement compris que la Ligue des femmes a décidé de féminiser le mot boycott, qui devient ainsi girlcott, et sont invité-e-s à acheter d'autres produits que les oranges Outspan et les pommes Granny Smith.*



HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Le 8 janvier dernier, Michael Craig, un représentant du Congrès du travail du Canada (CTC) nous rendait visite dans le but de consulter les archives photographiques de la CSN. Ce réalisateur de métier complète le dernier audio-visuel d'une trilogie sur l'histoire du mouvement ouvrier au Canada. Le dernier volet de la série «The Way We Work» traite de la période qui va de 1950 à aujourd'hui, et Michael trouvait essentiel de relater les événements du Front commun de 1972 et certaines grèves dans le secteur privé durant cette période. Cette série fut initiée à la demande des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) qui trouvaient important de posséder un tel support audio-visuel pour expliquer l'évolution des organisations ouvrières au pays.

Ces films seront disponibles au CTC en février. La série toutefois n'existe qu'en version anglaise. Il est à espérer qu'une copie française soit bientôt disponible pour les quelque 500,000 francophones membres du CTC.



Michel Craig expliquant son intérêt pour les photos de nos archives au journaliste de CSN Nouvelles.

Une retraite anticipée pour 46 syndiqué-e-s

Par Claire Savary

Les dernières semaines de 1985 ont revêtu un cachet bien particulier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

En effet, quarante-six salarié-e-s de l'hôpital ont choisi de profiter des quelques années qui les séparaient de leur 65 ans, en participant au programme spécial de pré-retraite sans pénalité qui fut négocié par le syndicat dans le cadre du dernier plan de restrictions budgétaires qui a touché plus d'une centaine de postes, en septembre dernier, dans cette institution.

Ces travailleuses et travailleurs, dont plusieurs avaient de nombreuses années d'ancienneté (jusqu'à 33 ans pour certains) ont pu prendre leur retraite avec la même pension qu'ils auraient reçue s'ils avaient travaillé jusqu'à 65 ans.

En tout, trente-quatre fem-

mes et seize hommes travaillant dans différents secteurs d'emplois à l'hôpital Notre-Dame, dont plus de la moitié dans le secteur auxiliaire, qui se sont dit que c'était là l'occasion de prendre un repos bien mérité, tout en permettant à des plus jeunes de continuer à travailler.

Ce programme permet en effet d'éviter des mises à pied, puisque chacun des postes libérés doit être réaffecté et servir, en bout de ligne, de remplacer quelqu'un dont le poste a été coupé lors du dernier plan de redressement budgétaire ou quelqu'un qui est sur la sécurité d'emploi.

Comme ce n'est pas tous les jours que quarante-six personnes partent en même temps – et heureuses – d'un milieu de travail, cela valait la peine pour le syndicat d'organiser une petite fête en leur honneur, une fête où tous et

chacun, ceux qui partaient comme ceux qui restaient, étaient bien contents de se retrouver, de « piquer une dernière jasette » avec les compagnons et compagnes de travail qui ont vécu et partagé les bons et les moins bons moments qui font le quotidien de ceux et celles qui vivent et travaillent dans le milieu hospitalier. C'est là qu'on trouve important de garder présents les souvenirs des moments heureux qui marquent notre vie syndicale. Et cette fête inusitée en est un dont on se souviendra.

Des conversations animées et chaleureuses ont envahi durant quelques heures la salle où se déroulait la fête syndicale, pour saluer les départs des pré-retraité-e-s.

Claire Savary est la responsable à l'information du syndicat des travailleuses de l'hôpital Notre-Dame.



RIMOUSKI Gains et matches à finir

Après un branle bas de combat de la part des syndiqué-e-s du centre d'accueil pour handicapés physiques et/ou mentaux Villa L'Essor, la direction de ce centre a finalement décidé de payer la journée de suspension qu'elle avait imposée au militant Jacques Lévesque en octobre 1985. La mesure disciplinaire versée au dossier de notre camarade a été retirée et remplacée par une lettre.

Enfin, la direction a également assuré le syndicat CSN de cet établissement qu'elle respecterait les décrets concernant les libérations syndicales, et tout particulièrement celles demandées dans des délais inférieurs à 10 jours mais urgentes.

Banque nationale

Le 11 décembre dernier, après un débat vigoureux, les employés de trois succursales de la Banque



Nationale à Rimouski se sont prononcées par scrutin secret dans une proportion de 70% en faveur de la fondation d'un syndicat CSN. Et cela après quatre ans d'efforts pour obtenir leur certificat d'accréditation syndicale.

La Banque Nationale avait multiplié des obstructions juridiques depuis quatre ans pour empêcher

ces employées de se doter d'un syndicat et elle a récidivé au lendemain du vote en demandant une révision de la décision du Conseil canadien des relations de travail qui avait accordé la requête en accréditation syndicale.

Structures G.B.

Les 25 employés de la compagnie de Structures

G.B. de Rimouski ont demandé l'arbitrage d'une première convention collective. Rappelons que ce groupe de travailleurs avait adhéré à la CSN le 13 juin 1984 mais que les dirigeants de leur entreprise, MM. Jean-Pierre Belzile et Jacques Gaudreau, conseillé par le dénommé Roger J. Bédard, ont annoncé la fermeture des portes le 27 septembre 1985. À suivre.

SOCIÉTÉ

La CSN dépose deux mémoires à la Commission Forget

Le régime d'assurance-chômage est d'une importance majeure pour des centaines de milliers de personnes au pays. Les 14 et 17 janvier, la CSN a déposé deux mémoires à la Commission Forget chargée de reviser l'aide aux travailleuses et travailleurs privés d'emploi. Un dossier important s'il en est un.

Le mémoire de Québec

Le mémoire présenté aux audiences tenues à Québec insistait sur les conséquences absolument dramatiques qu'entraînerait un affaiblissement du régime d'assurance-chômage sur deux groupes importants de la population: les femmes et les travailleuses et travailleurs des régions éloignées. Après avoir passablement ébranlé les thèses des groupes patronaux qui inlassablement, présentent l'assurance-chômage comme une mesure dispendieuse qui favoriserait le chômage, la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, a proposé des réformes susceptibles d'améliorer le régime actuel comme par exemple que la durée de la période de prestations de maternité soit portée à vingt (20) semaines et que la détermination de la durée de prestation pour les chômeurs des régions éloignées soit évaluée en fonction des disparités qui exis-

tent entre les sous-régions relativement au taux de chômage.

Le mémoire de Montréal

Lors du dépôt de la seconde partie du mémoire, à Montréal cette fois, le président de la CSN, Gérald Larose a insisté sur la nécessité du plein emploi au pays, autant pour réduire les coûts du régime d'assurance-chômage que pour favoriser un progrès social réel.

Le président de la CSN a poursuivi en mettant de l'avant une série de mesures pour que le régime de l'assurance-chômage poursuive plus efficacement sa mission actuelle qui en est une de redistribution du revenu.

Au nombre des propositions soumises au commissaire en chef Claude Forget, ex-ministre libéral dans le gouvernement Bourassa, mentionnons l'augmentation du taux de prestation de 60% à 75% du salaire brut, la diminution du délai de carence à une semaine, l'élimination des pénalités relatives à l'abandon volontaire d'un emploi, et la possibilité pour les travailleurs en conflit, dont l'employeur poursuit la production, d'être admissibles au bénéfice des prestations.

RESTRUCTURATION SCOLAIRE

La CSN remporte le premier vote

Dans une participation plus de 90%, les employé-e-s de soutien scolaire de la nouvelle commission scolaire L'Industrie ont reconfirmé à 61% leur choix d'allégeance syndicale vis-à-vis de la Fédération des employées et des employés de services publics (FESP) CSN. Ces employé-e-s de soutien scolaire deviennent ainsi les premiers au Québec à s'exprimer sur leur allégeance syndicale à la suite d'une restructuration scolaire.

Le résultat du vote à la commission scolaire L'Industrie reconferme la majorité et l'exclusivité de la CSN dans tout le soutien scolaire pour la région de Lanaudière. La CSN représente plus de 400 employé-e-s de soutien scolaire dans Lanaudière dont 132 de la nouvelle commission scolaire de L'Industrie. Con-

cluant, le résultat de ce vote renverse les déclarations faites récemment par la CEQ à l'effet que très majoritairement les employé-e-s de soutien scolaire L'Industrie choisissaient d'emblée cette centrale.

Rappelons que les commissions scolaires qui sont désireuses de s'intégrer doivent le faire en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Quant aux mécanismes de transfert et

d'intégration du personnel, ils sont dictés par le Code du Travail du Québec. Ainsi, là où l'intégration de commissions scolaires met en présence plus d'une organisation syndicale, c'est le commissaire du travail qui exerce son pouvoir afin de déterminer la représentativité syndicale. Ceci afin d'éviter la multiplication de certificats d'accréditation.

Au premier juillet 86, 18 régions auront terminé

tout leur processus d'intégration impliquant ainsi 3,000 employé-e-s de soutien scolaire CSN. Le scénario d'un vote pour le choix d'allégeance syndicale risque donc de se reproduire dans d'autres régions du Québec. Si l'on se fie au résultat obtenu dans Lanaudière, la CSN continuera de maintenir son leadership et sa représentativité vis-à-vis les employé-e-s de soutien scolaire au Québec.



ici l'Amérique latine

est un mensuel d'information publié par Carrefour Tiers-Monde (Québec), Comité régional d'éducation en développement international de Lanaudière (Joliette), Centre d'étude et de documentation sur l'Amérique latine (CÉDAL), Entraide missionnaire, Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, Solidarité Québec-Amérique latine.

COORDINATION: Solidarité Québec-Amérique latine, 3575 Saint-Laurent, local 406, Montréal H2X 2T7. Téléphone: (514) 842-2463

RÉDACTION: Alain Ambrosi, Felix Ascencio, Lise Beaulieu, Gilles Rivet, Maryse Robert, Guy Lafleur

COLLABORATION: Regroupement Amérique centrale; Bill Smith, Développement et Paix

CORRESPONDANCE: Suzanne Bousson (Mexique, Nicaragua), Karl Lévêque

CONCEPTION GRAPHIQUE: Claudette Rodrigue
PHOTOCOMPOSITION ET MONTAGE: Tricycle Compo
PHOTOMÉCANIQUE: Tricycle Image
IMPRESSION: Imprimerie Bourget
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Courrier de deuxième classe
- Enregistrement no. 6854

ABONNEMENT

- régulier: 4 \$ (1 an/11 numéros)
 de soutien: 8 \$ et plus...

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Retournez à: ICI L'AMÉRIQUE LATINE, 3575 Saint-Laurent, local 406, Montréal H2X 2T7

Santé mentale et travail

En novembre dernier le volume 10 numéro 2 de la revue **Santé mentale au Québec** était consacré à la santé mentale et au travail. Cette revue de 200 pages comprend des textes sur «l'organisation du travail en milieu hospitalier et ses effets sur la santé des infirmières», «la santé mentale et l'exposition aux solvants organiques en milieu de travail», «le monde de l'hébergement et de la restauration», et plusieurs autres. Vous pouvez commander ce document au coût de \$10.00 en écrivant à «Communauté et santé mentale (COSAME)» C.P. 548, Succ. Places d'Armes, Montréal- H2Y 3H3 ou en téléphonant à 514-866-6974.

Le téléphone a sonné et les enfants ont eu des jouets

Hey, c'est Mike?

Oui, c'est moi!

C'est Johnny. Mon frère René s'occupe des paniers de Noël à St-Hubert; il aimerait savoir si les enfants des grévistes voudraient des cadeaux pour Noël?

Certainement!

C'est où le conflit principal?

Eh bien... ça doit être Ventilateur Victoria à Victoriaville où ça fait environ sept mois que les travailleurs sont en lock-out.

De combien de cadeaux as-tu besoin pour les enfants de ces travailleurs?

Euh..., environ 70 je crois...

OK!, envoie un camion et tu vas les avoir.

C'est ainsi, par un jeudi soir, 19 décembre, qu'un coup de téléphone au restaurant de l'édifice de la CSN, à Montréal, à moins de 24 heures des vacances des Fêtes m'a rappelé que mon année de travail n'était pas terminée...



En pleine heure de pointe

Le téléphone aussitôt raccroché, je me suis «activé» et puis j'ai demandé à Fernand d'emprunter le Pont Jacques Cartier en pleine heure de pointe et de rouler à toute vitesse en direction de St-Hubert où des bénévoles devaient lui remettre des jouets neufs ou réparés et tous emballés pour les enfants des lock-outés de Ventilateur Victoria.

Après 19 heures

Fernand devait faire son apparition aux «Trois Copains» vers les 19 heures. J'ai donc réuni quelques camarades et nous avons déchargé ce premier voyage au Service de distribution de la CSN.

Quelques minutes plus tard, Johnny arrive. Il venait s'assurer, le consciencieux, si nous avons bien entreposé les cadeaux. Et il me demande: «combien de grévistes y a-t-il au Québec?» «Près de 450, je crois». «Ok, ajoute-t-il pensif, je téléphone à René pour voir si on peut faire quelque chose».

Trois autres voyages

Dix minutes plus tard, Johnny revient: «Dis à ton camionneur de repartir pour St-Hubert». Et Fernand a effectué deux autres voyages le soir même. Il devait également y retourner le lendemain.



Photos-souvenirs pour ceux et celles qui ont veillé à ce que les cadeaux pour les enfants des grévistes et des lock-outés soient livrés à temps dans les régions.

L'atelier du Père Noël

Le 20 décembre, les employé-e-s du Service de distribution de la CSN, les deux André, Lionel et Micheline, devaient terminer leur journée à 14 heures et puis partir pour les vacances des Fêtes. Une fois l'étonnement passé après avoir vu tous les cadeaux qui jonchaient leur département, ils ont mis la main à la pâte, séparé pas moins de 400 cadeaux et organisé l'expédition de tous ces jouets à Victoriaville, à Terrebonne, à Québec, au Saguenay-Lac-St-Jean, et dans la région métropolitaine.

Leur atelier ressemblait maintenant à celui du Père Noël.



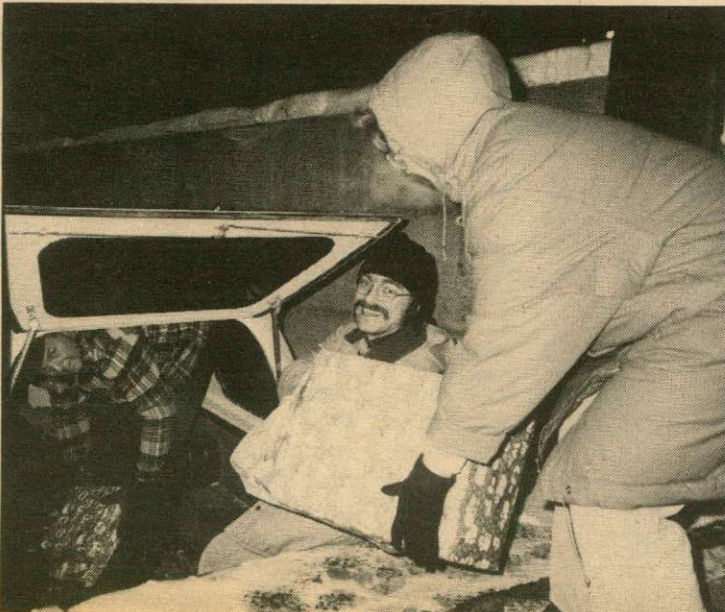
Un bien grand cœur

Quand il se pointe au restaurant de la CSN, il a parfois l'air bourru. Mais sous cette carapace Johnny cache un bien grand cœur et grâce à son initiative, tous les enfants des grévistes et des lock-outés affiliés à la CSN ont eu des jouets. Ils sont venus s'ajouter à la campagne des paniers de la Noël qui cette année a recueilli plus de \$47,000.00 ou \$100.00 par famille en conflit.

Cet épisode m'a rappelé une déclaration d'un ex-vice-président de la CSN, Pierre Mercille: «**la solidarité c'est se donner des moyens**». Merci et à l'an prochain!

C'était un conte ordinaire d'après Noël.

M.C.



Distribution des cadeaux aux enfants des lock-outés de Ventilateur Victoria

TRAVAILLER À LA CSN

Des défis à relever

La grande majorité des salarié-e-s de la CSN proviennent des quelque 1,900 syndicats locaux affiliés à la centrale, et répartis aux quatre coins du Québec.

C'est donc dans le réseau des syndicats locaux que l'on retrouve le plus important réservoir de recrutement des futur-e-s salarié-e-s de la CSN, puisque c'est là, à la base, que se vivent habituellement les premières expériences syndicales.

soutien qui leur est nécessaire selon leurs besoins: aider au règlement de problèmes locaux, partager les orientations du mouvement, maintien syndical, griefs, arbitrages, négociations locales, etc.

Pour ce qui est du travail dans la région du Bas du fleuve, elle mentionne particulièrement la collaboration de ceux et celles qui l'entourent:

«Il n'y a aucune difficulté à s'intégrer à l'intérieur de l'équipe du conseil central. Et ce qui est important, c'est qu'on peut ainsi recevoir de l'aide non seulement des militant-e-s qui proviennent de son secteur de travail, mais aussi d'autres secteurs comme la métallurgie ou la construction».



Marcelle Valcourt

Le cheminement «classique»

Avant de devenir salariée régulière à la CSN, Marcelle Valcourt a suivi le cheminement le plus «classique» du militantisme syndical.

Elle a été tour à tour agente de grief puis officière dans son syndicat; elle a participé au travail des comités de santé-sécurité et de formation dans son conseil central; inscrite sur la réserve des militant-e-s (liste à partir de laquelle se fait le recrutement des nouveaux salarié-e-s) elle a participé à des sessions de formation (négociation, syndicalisme, règles de preuves, arbitrage), puis, après un premier travail sur un poste temporaire, elle fut embauchée comme salariée régulière.

Provenant du syndicat de l'hôpital Notre-Dame du Lac, dans le Bas du fleuve, elle se retrouve depuis décembre à

un poste à la Fédération des Affaires sociales.

Elle a par ailleurs gardé un lien d'emploi avec l'hôpital, pratique qui est fortement encouragée quand la chose est possible. C'est ainsi qu'en vertu de la convention «décret» des affaires sociales elle est inscrite sur la liste de rappel pour 18 mois, tout en étant «non-disponible» pour cette période. Une situation renégociable après 18 mois.

Si ses premiers contacts avec les syndicats ont été dans certains cas un petit peu difficiles (Vous savez... le nouveau ou la nouvelle qui arrive dans un dossier!), elle s'empresse d'ajouter avec un sourire que la période d'adaptation n'a pas été très longue et que, déjà, elle est acceptée partout.

Son travail consiste à donner aux syndicats des affaires sociales qu'elle dessert le



Denis Beauchemin

La CSN: un gros syndicat

Denis Beauchemin, originalement membre du syndicat des employé-e-s de soutien de la régionale des Vieilles Forges, dans la région de Trois-Rivières, est actuellement conseiller à la mobilisation à la Fédération des employé-e-s des services publics pour la période de négociation des conventions collectives dans le secteur public.

Denis a suivi un cheminement similaire à celui de Marcelle. Après avoir milité à l'intérieur de son syndicat local, puis de son conseil central et de sa fédération, la somme des connaissances qu'il a acquises et l'accumulation d'expériences syndicales diverses qu'il a partagées avec d'autres l'ont finalement conduit à un poste de salarié à la CSN.

«Le travail le plus emballant, c'est souvent celui qui se fait

à partir du conseil central, avec le monde à la base. C'est plus enthousiasmant, et surtout, tu peux voir les résultats beaucoup plus vite».

Il garde particulièrement en mémoire «le mois» passé au conseil central de Trois-Rivières à organiser l'appui pour contrer un maraudage d'une autre organisation syndicale dans son syndicat.

«C'est ça qui m'a amené à militer davantage dans mon syndicat, puis à l'intérieur de la CSN, jusqu'à devenir militant à plein temps, comme salarié. D'ailleurs, quand tu comprends bien les mécanismes de fonctionnement dans ton syndicat, que tu en saisis toute la dynamique, finalement, tu comprends la CSN. C'est juste plus gros (230,000 membres). Dans le fond, la CSN c'est comme un gros syndicat, avec une dynamique plus grande et plus complexe».

Pour Denis, l'apprentissage s'est fait en grande partie sur le tas. Aussi considère-t-il important que les nouveaux salarié-e-s aient accès à une plus grande formation, puissent participer très tôt, même avant l'engagement, à des sessions de formation.

«Avec le temps, tu peux avoir l'impression de ne plus avoir besoin de formation, mais dans la réalité, c'est

toujours bon qu'il y en ait continuellement, pour pouvoir améliorer les services qu'on donne».

Denis parle en connaissance de cause, puisqu'à l'intérieur de ses fonctions d'appui à la négociation à la FESP, une de ses tâches actuelles est de donner des sessions de formation à l'action et l'information pour les responsables dans les syndicats locaux.



Michèle Bachand

Changer les mentalités

À côté de Marcelle et de Denis, Michèle Bachand fait figure d'ancienne, puisque son «aventure» syndicale remonte à la fin des années '60 et au début des années '70, du temps où elle était membre du syndicat de l'assurance-vie Les Artisans de Montréal, puis du syndicat du Centre de formation populaire.

À cette époque, l'apprentissage syndical se faisait exclusivement sur le tas. C'est donc tout en travaillant qu'on apprenait ce qu'était la CSN, qu'on vivait le syndicalisme. D'ailleurs, il n'y avait alors que très peu de libérations syndicales dans le secteur privé.

«C'est durant cette période, en militant dans mes syndicats et au conseil central de Montréal, que j'ai appris une grande partie du travail syndical: comment il fallait qu'un exécutif syndical se tienne ensemble, solidairement; comment éclaircir les rôles de chacun-e à l'intérieur d'une équipe; comment mettre sur pied un journal syndical;

comment monter une structure de délégué-e-s de départements, etc.»

Après un arrêt de quelques années — le temps d'avoir deux enfants et de mettre sur pied des comités de garderies, précise-t-elle — elle obtient en 1977 le poste de secrétaire aux grèves au Conseil central de Montréal, où elle avait continué de militer, particulièrement avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO). La somme de ses expériences syndicales font qu'il y a deux ans, elle est choisie par l'équipe salariés-élus comme coordonnatrice de l'ensemble des services donnés au Conseil central de Montréal.

«Il y a eu bien des débats sur la question (c'était la première fois qu'une employée de bureau devenait coordonnatrice de l'ensemble des services donnés à la fois par les employé-e-s de bureau et les conseillers-ères syndicaux). Il y a des moments où la situation a été difficile à vivre, mais une employée de



La réserve des militant-e-s

À la CSN, comme dans tous les milieux de travail, il y a un roulement de personnel en fonction des départs, des vacances, des congés pour maladie ou pour maternité.

De plus en plus, on tend à faire une pré-sélection des salarié-e-s de la CSN et de leur donner l'occasion de participer, aux frais du mouvement, à des sessions de formation, avant la sélection finale et l'embauchage selon des postes disponibles.

Les candidat-e-s à la réserve des militant-e-s sont sélectionné-e-s en vertu des critères habituels et de ceux-ci après énoncés:

- Militier soit dans son syndicat, son conseil central ou sa fédération depuis trois ans;
- Être disponible et accepter de suivre les sessions de formation appropriées;
- Si possible, pouvoir obtenir un congé sans solde de durée limitée, afin de pouvoir occuper un poste temporaire;
- Être en mesure de bénéficier de congés sans solde de son employeur pour avoir la possibilité de suivre des sessions de formation (aux frais du mouvement);
- Accepter, le cas échéant, de compléter sa formation académique;
- Dû au coût élevé des programmes de formation, la ou le militant devrait, autant que possible, être disponible pour accepter, le cas échéant, un poste à l'extérieur de sa région.

Ceux et celles qui sont intéressé-e-s doivent demander le formulaire d'emploi, en précisant que c'est pour la réserve des militant-e-s, en s'adressant à:

CSN
Service du personnel
a/s Claude Girard
CSN
1601 Delorimier
Montréal H2K 4M5

bureau ne devrait pas être obligée d'en faire plus que les conseillers syndicaux pour prouver qu'elle est capable.»

La CSN reste pour elle une «dure école» où il y a aussi des

mentalités à changer, un endroit où les femmes doivent accepter de prendre des responsabilités.

Un endroit où il y a plein de défis à relever. Tous les jours.

BALLADES PORTUGAISES, KURT WEILL, ET BLUE GRASS

Grâce aux bons soins de **Michel F.**, de la FAS-CSN à Montréal, qui nous a obtenu «**Ballades Portugaises – Germano Rocha**» nous sommes retournés, d'esprit bien entendu, dans ce pays qui depuis le premier janvier dernier a fait son entrée dans le marché commun européen... à moins que ce ne soit le contraire! Dans sa collection «**Voyages**», la compagnie **Barclay** a réuni un groupe portugais et Germano Rocha qui interprètent des chansons folkloriques et des pièces d'un dénommé **José Alfonso** que nous ne connaissons aucunement jusqu'à tout récemment.



En plus de **G. Rocha** à la guitare portugaise et au chant, on retrouve sur ce disque **Niza Mendes et Ruy Melo** aux guitares espagnoles, et **Paula** à la guitare portugaise.

C'est sur étiquette **Barclay** et le numéro de série est: 40038

WEILL ET BRECHT

Quant à **Luc R.**, de la FNC-CSN, il s'est assuré que nous ayons entre nos mains, à deux journées du congé des fêtes, un disque qu'un journaliste du quotidien français «**Libération**» a qualifié le 31 décembre dernier «**d'album-perle**»: «**Lost in the Stars-The music of Kurt Weill**».

Le nom du compositeur allemand **Kurt Weill** est associé depuis 1920 à celui du grand dramaturge, également allemand, **Bertolt Brecht**.

Brecht-Weill, deux noms indissociables. Libertaires. Existentialistes. Anarchistes. Communistes. L'opéra de quatre sous. Les sept péchés capitaux des petits bourgeois. Berlin. Paris. Broadway. Des opposants aux fascistes, aux chemises brunes. Et quoi encore?



Que de mots. Que d'images. On peut ne pas partager les conceptions de l'art et de la politique qu'avaient Weill et Brecht-sur-tout ce dernier. Mais ces deux créateurs ont indéniablement marqué leur époque et les suivantes. Et c'est ce que le producteur américain **Hal Willner** rappelle en sortant «**Lost in the stars-The music of Kurt Weill**». Ici vedettes de la musique rock et du jazz ont uni leurs efforts pour rendre cet hommage à Weill et Brecht. Les **Carla Bley, Sting, Lou Reed, Tom Waits, Marianne Faithfull, Phil Woods, Van Dyke Parks, Aaron Neville, Todd Rundgren** et plusieurs autres ont mis la main à la pâte pour faire de ce microsillon un album indispensable pour tout collectionneur. Voilà, le mot est lâché!

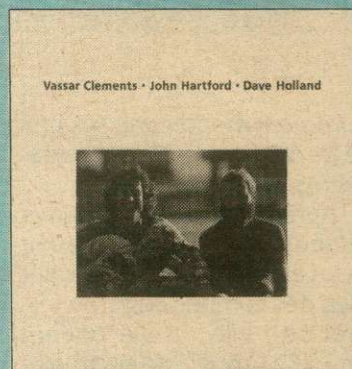
Ce disque comprend plusieurs pièces empruntées aux œuvres «**L'opéra de quatre sous**» et «**Mahagonny**». Ce vinyle comprend également une nouvelle version de «**Alabama Song**», autrefois interprétée par feu **Jim Morrison des «Doors»**, ainsi qu'une très bonne interprétation de «**September song**» par **Lou Reed**, punk avant la lettre.

La face A de «**Lost in the stars**» nous a paru assez respectueuse de la musique originale de Weill alors que la face B verse, à notre avis, plus

rapidement dans des formes rock-très intéressant. Sur étiquette A et M-SP9-5104.

UN JAZZMAN À NASHVILLE

Le grand contrebassiste de jazz **Dave Holland** que nous avons écouté avec l'explorateur saxophoniste **Anthony Braxton** il y a quelques années déjà à l'amphithéâtre du **CEGEP de Ste-Foy**, en banlieue de **Québec**, est allé du côté des verts pâturages du **Tennessee** en 1984... En effet, **Dave Holland** est rentré cette année là en studio avec **Vassar Clements**, un des virtuoses du violon dans la musique «**country**», **John Hartford**, banjo, guitare et voix, et **Mark Howard** à la guitare et à la mandoline. Cette réunion, **cette fusion**, de musiciens de **blue grass et de jazz** est heureuse et nous donne un très bon disque de climat sur étiquette **Rounder-Stone Plain-SP-1083**.



AU FM CENTRE-VILLE ON AIME LA MUSIQUE COUNTRY

«**Nous on aime la musique country**», une chanson enregistrée par **Renée Martel** en 1983, a certainement inspiré notre confrère **Yves Alix** qui en a fait le titre de son émission de musique «**country**» francophone et anglophone diffusée sur les ondes de la **Radio Communautaire Centre-Ville (FM-102.3)** à Montréal tous les lundis de 15h à 16h.

Yves Alix, si la mémoire ne nous fait pas défaut, n'est

pas un premier venu dans le monde de la musique. En effet, il était un des membres fondateurs, avec nos camarades **Gilles Garand et Robert Harpin**, du défunt **Syndicat de la musique du Québec (SMQ)** affilié à la **FNC-CSN** et qui à l'époque avait mené une lutte contre la mainmise de la **Guilde des musiciens** dans l'industrie de la musique. Enfin, au passage soulignons que **Radio-Centre-Ville** célèbre son dixième anniversaire. Longue vie.



BONNE FÊTE AU «RÉVÉLATEUR»

Le journal des employé-e-s des **Magasins Direct Film** du Québec a déjà cinq ans. Eh oui, depuis cinq ans **Danielle Lanctôt, Martine Gingras, Marc Pratt, Chantal Laurin** et plusieurs autres assurent la sortie de ce journal dans lequel on retrouve de tout: des informations sur les négociations, la liste des délégué-e-s, une chronique de musique rock, des nouvelles du bureau de la **FNC**, etc... Bonne Fête à toute l'équipe!

AU BAS DE L'ÉCHELLE CÉLÈBRE SES 10 ANS

L'organisme populaire **Au Bas de l'Échelle** fêtera son 10 dixième anniversaire de militance les 12, 13 et 14 mars prochains. Une équipe est à organiser les célébrations: exposition de photos, conférenciers-conférencières, danse, etc... Pour informations: **Lorraine** ou **Chantal** à 514-270-7878.

L'ANTI-SYNDICAL DE L'ANNÉE 1985

Ça été unanime. C'est Roger J. Bédard qui s'est vu décerner par ceux et celles qui étaient dans le bureau 366 du service de l'information de la CSN, le 16 janvier dernier, le titre d'anti-syndical de l'année.

Roger J. est un mystificateur de la pire espèce, spécialisé dans les cours pour les entreprises qui veulent se débarrasser d'un syndicat.

Il est connu dans tous nos conseils centraux et dans plusieurs de nos syndicats

comme spécialiste pour conseiller les patrons sur l'art de contourner les lois, en particulier le Code du travail, et de bafouer les droits les plus élémentaires des travailleurs et des travailleuses.

Pour être sûr-e-s de ne pas se faire taxer de gens qui ont un parti-pris, nous avons demandé à un personnage neutre, le capitaine Haddock (grand ami du journaliste-reporter Tintin) de vous dire ce qu'il pense de Roger J. Bédard.

ROGER J. BEDARD?

**TONNERRE DE BREST, DE MILLE
SABORDS! C'EST UN
MYSTAGOGUE, UN HIEROPHANTE
POUR BONZES PEEMISTES,
UN BACHI-BOUZOUK EN GOGUETTE
FAUDRAIT L'ENFERMER DANS UN
ZIGGOURAT AVEC DES
ZONURES!**



TÉLÉGRAMME

ON A UN CADEAU POUR VOUS STOP LE CALENDRIER SYNDICAL DE L'ANNEE
1986 STOP CONCU SPECIALEMENT POUR VOTRE LOCAL SYNDICAL STOP
POUR OBTENIR VOTRE CADEAU REMPLIR LE FORMULAIRE ET NOUS LE FAIRE
PARVENIR STOP VOUS N'AVEZ JAMAIS VU UN CALENDRIER COMME CA STOP
HATEZ-VOUS STOP LES QUANTITES SONT LIMITEES STOP

Pour obtenir votre cadeau,
vous n'avez qu'à faire parvenir
ce coupon de commande à:

CSN

Service de l'expédition

1601 DeLorimier, Montréal

H2K 4M5

*Les demandes ayant dépassé
nos prévisions, l'envoi est
retardé de quelques jours.
Avis aux retardataires, vous
avez jusqu'au dernier jour de
janvier pour passer votre
commande.*

NOUS VOULONS NOTRE CADEAU. FAITES-NOUS
PARVENIR NOTRE EXEMPLAIRE DE CE SUPERBE
CALENDRIER SYNDICAL AVEC LE PROCHAIN ENVOI
DE NOUVELLES CSN.

NOM DU SYNDICAT

NUMÉRO DU SYNDICAT

